



AUTO ECOLE
du pave blanc

My
conduite

**CE DOCUMENT EST MIS
À DISPOSITION DE
L'ÉLÈVE DANS UN
CLASSEUR À L'ACCUEIL**

MY CONDUITE AUTO-ECOLE DU PAVÉ BLANC

20 Route du Pavé Blanc 92140 Clamart

Tel : 01 70 28 56 20 Mail : myconduitepaveblanc@gmail.com

Siret : 911 100 915 00014 /Agrément : E22 092 0012 0 / NDA : 11922526592

Procédé de positionnement et d'évaluation utilisé au sein de l'école de conduite

1. Evaluation de la formation

1.1. Evaluation de départ permis B

Nous proposons, avant l'entrée en formation, une évaluation composée d'un test d'évaluation des pré-requis, cette évaluation s'effectue **sur tablette**, elle est suivie d'un bilan reprenant les compétences évaluées.

Le bilan permet de déterminer le nombre d'heures de formation de la partie pratique.

Il est obligatoire de faire le test avant la rédaction du contrat de formation.

Celui-ci permet à l'élève de connaître avant de commencer sa formation, la durée en heures de celle-ci. Elle permet de proposer un parcours de formation adapté à l'élève.

OBJECTIF DE L'ÉVALUATION	L'évaluation de départ est une évaluation aussi objective que possible, ayant pour résultat, de proposer un nombre d'heures de la formation pratique qui corresponde aux capacités de chaque élève.
LE MOYEN UTILISÉ	Tablette (évaluation réalisée sans formateur, easy évaluation des codes rousseau)
LA DURÉE	En moyenne 45 minutes
LES COMPÉTENCES ÉVALUÉES	<ul style="list-style-type: none">- L'expérience de la conduite- Les connaissances du véhicules- L'attitude à l'égard de l'apprentissage et de la sécurité- L'obéissance aux règles- La motivation à conduire- L'émotivité- Les compétences psycho-motrice (la compréhension et la mémoire, la perception visuelle, le partage de l'attention, le temps de réaction, la coordination main-regard, évaluation des vitesses et des distances)
RÉSULTAT	Bilan sur les compétences évaluées avec une proposition du nombre d'heures de formation pratique

MY CONDUITE AUTO-ECOLE DU PAVÉ BLANC

20 Route du Pavé Blanc 92140 Clamart

Tel : 01 70 28 56 20 Mail : myconduitepaveblanc@gmail.com

Siret : 911 100 915 00014 /Agrément : E22 092 0012 0 / NDA : 11922526592

Fiche d'évaluation de départ *Exemplaire élève*
① Renseignements d'ordre général

Nom : **HAKOPIAN** Niveau scolaire : **Lycée**
 Prénom : **Arthur** Acuité visuelle : **oeil gauche 10/10 et oeil droit 10/10**
 Date de naissance : **11/05/2002** Correction : **Non**
 Nationalité : **française** Incompatibilités :
 Profession : **Serveur** Visite médicale : **Oui**

② Expérience de la conduite

Permis possédés : **Aucun** **Permis AM** **Permis B1** **Permis A2** **Obtenu le :**
 Permis A1 **Permis A** **Autres**

Conduite d'une voiture : **Plus de 5h** **Moins de 5h** **Jamais**

Qui vous accompagnait : **Amis** **Parents** **Ecole de conduite**

Où conduisiez-vous ? **Parking** **Chemin** **Ville** **Route**

Autre conduite de véhicule ? **Non** **Vélo** **Cyclo** **Moto légère**
 Moto **Voiture** **Autre véhicule**

③ Résultats cognitifs

*Vos performances respectives à chacune de ces 12 facultés sont listées ci-dessous.
 Pour une évaluation encore plus précise le chiffre figurant à droite de chaque capacité indique votre niveau par rapport à votre groupe d'âge : 1 > à la moyenne ; 2 = la moyenne ; 3 < à la moyenne.*

1. Inhibition _____	★ ★ ★	7. Balayage Visuel _____	★ ★ ☆
2. Attention Partagée _____	★ ★ ★	8. Concentration _____	★ ★ ☆
3. Mémoire Visuelle à Court-terme _____	★ ★ ★	9. Temps de Réaction _____	★ ★ ☆
4. Adaptation _____	★ ★ ★	10. Coordination Motrice _____	★ ★ ☆
5. Estimation _____	★ ★ ★	11. Largeur Champ de Vision _____	★ ☆ ☆
6. Prévention des Risques _____	★ ★ ★	12. Obéissance aux Règles _____	★ ☆ ☆

◀ à la moyenne ★ ☆ ☆
 = à la moyenne ★ ★ ☆
 ▶ à la moyenne ★ ★ ★

④ Volume de formation prévisionnel

20 h de conduite minimum sont imposées par la réglementation

Proposition heures théoriques : heures Date : **11-05-2022**
 Proposition heures pratiques : heures
 Proposition acceptée : Oui Non



Cachet de l'auto-école

MYCONDUITE - AE DU PAVÉ BLANC
20 ROUTE DU PAVÉ BLANC
92140 CLAMART
SIRET : 91110091500014
AGREMENT : E2209200120

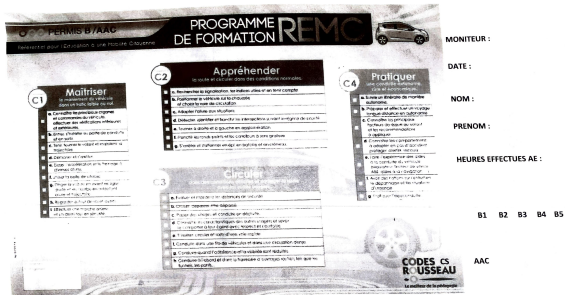
Signature du formateur

Signature des parents (pour mineurs)

Signature de l'élève

1.2. Evaluation en cours de formation permis B

Deux évaluations en cours de formation sont proposées à tous les élèves sous la forme d'un bilan de compétence. Celui-ci permet à l'élève de se positionner dans son parcours de formation. Le premier bilan intervient dès que l'élève a bien avancé sur la compétence 1 et 2. Le deuxième bilan intervient en fin de formation ou lorsqu'un élève provient d'une autre auto-école.



COMMENTAIRE :

Point à améliorer	Point positifs
A vérifier :	BILAN :
A voir :	

MY CONDUITE
AUTO-ECOLE

BILAN DE CONDUITE

Elève :		Enseignant :	
Nombre d'heures déjà effectuées :		Numéro d'autorisation :	
Filière :	BA ou BM	Résultat bilan : Axes à travailler	
Observations :		Nombre d'heures à prévoir :	

COMPÉTENCES	A : Acquis ECA : En cours d'acquisition NA : Non acquis			OBSERVATIONS
	A	ECA	NA	
CONNAITRE ET MAITRISER SON VÉHICULE				
Volant / Trajectoire				
Démarrage / Arrêts				
Utilisation de la boîte de vitesse				
Freinage / Accélérateur				
PRENDRE L'INFORMATION				
Contrôles et angles morts				
Balayage visuel régulier				
Détection de la signalisation H et V				
Détection des indices utiles				
Détection des intersections				
PARTAGER LA ROUTE EN SÉCURITÉ				
Gestion de son allure				
Respect des règles du code de la route				
Placement sur la chaussée				
Choisir sa voie de circulation				
Respect des règles de priorité				
Franchissement des intersections				
Franchissement des giratoires				
Analyse des situations à risque				
Croiser / dépasser / être dépassé				
Insertion / décélération				
Manoeuvres				
INTERVENTIONS :	FREIN :	ACCELÉRATEUR :	VOLANT :	VERBALES :

Une évaluation finale de formation est proposée à tous les élèves sous la forme d'un examen blanc. Celui-ci permet de positionner l'élève à l'examen final. Nous reprenons les compétences évaluées lors de l'examen final. L'évaluation dure 30 min, l'auto-évaluation de l'élève dure 25 minutes.

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H) SÉRIE **EXEMPLAIRE ADMINISTRATION**

N° : _____

Date : 10/11/2011 Centre : Clamart N° de département : 92

L'inspecteur - Nom : PERRON Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : _____

Mme, Mlle, M. Prénom : MARYLIN Prénom : JELE

(1) Pour les autres inscriptions, nom de naissance suivi de « d'usage » si le cas échéant

Catégorie de permis sollicitée : A A1 B B1 B2 C C1 C2 D D1

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : _____ à : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ déjà titulaire des catégories de permis : _____

régularisation dispensé(e) d'approuver pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : _____

Résultat d'examen : **FAVORABLE** (inscrivez la mention correspondante etayer cette mention)

Codes spécifiques : 01 101 102 103 105 Ar

Signature : _____

Vaut titre de conduite à compter du : _____

Valeur médicale validée jusqu'au : _____

Autres codes : _____

Bilan des compétences	Niveau d'appréciation				Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	Analyse des situations		Conduite autonome
Connaitre et maîtriser son véhicule							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							
Effectuer des vérifications du véhicule							
Connaitre et utiliser les commandes							
Partager la route							
Prendre l'information							
Adapter son allure aux circonstances							
Appliquer la réglementation							
Partager la route avec les autres usagers							
Communiquer avec les autres usagers					0	0	0
Partager la chaussée					0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité					1	1	1
Sous-totaux							
Courtoisie au volant							+1
Conduite économique et respectueuse de l'environnement							+1
Total général							

Observations : Circulation en sens interdit (R 412-28)
Non respect d'un signal prescrivant l'arrêt (R.412-30)

Merci de bien vouloir vous reporter à la notice explicative située au verso de ce document pour connaître les modalités de votre évaluation.

1.4. Evaluation finale permis B : Obtention du permis de conduire

A l'issue de la formation, il sera effectué une évaluation finale pour l'obtention du titre par le biais des inspecteurs du permis de conduire.

Nous organisons la présentation aux examens permis de conduire, ceux-ci se composent :

- d'un examen théorique de type QCM (40 questions avec un maximum de 5 erreurs autorisées). Durée : 30 minutes

Les compétences évaluées sont des connaissances sur les thèmes du code de la route suivants :

MY CONDUITE AUTO-ECOLE DU PAVÉ BLANC

20 Route du Pavé Blanc 92140 Clamart

Tel : 01 70 28 56 20 Mail : myconduitepaveblanc@gmail.com

Siret : 911 100 915 00014 /Agrément : E22 092 0012 0 / NDA : 11922526592

- L : La loi et la circulation
- C: le conducteur
- P: précautions en prenant et quittant sont véhicules
- D: documents, passagers, chargement
- S: équipement de sécurité du véhicule
- M: mécanique et sécurité
- R: la route
- U: les autres usagers
- E: règles et environnement
- 1: premier secours notions générales

- Un examen pratique en situation de conduite d'une durée de 32 minutes pour la formation permis B.

Les compétences évaluées permis B

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE



Date : _____
 L'expert(e) : _____
 Codes spécifiques : _____

Candidat
 Nom : _____
 Prénom(s) : _____
 NEPH : _____
 Catégorie : _____

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3	Analyse des situations	Adaptation aux situations	Conduite autonome
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Effectuer des vérifications du véhicule								
Connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
Sous-totaux								
Conduite économique et respectueuse de l'environnement					+1			
Courtoisie					+1			
Total général								

BILAN	FAVORABLE (1)
-------	----------------------

(1) sous réserve de l'aptitude à la conduite fixée par l'avis médical

2. Evaluation d'un élève provenant d'une autre auto-école

Chez **my conduite auto-école du pavé blanc**, nous proposons une évaluation bilan à tous les élèves ayant déjà effectués des heures de conduite dans une autre auto-école et souhaitant poursuivre dans notre structure.

Cette évaluation-bilan a lieu en voiture avec un enseignant de la conduite et permet d'estimer les compétences à travailler, le nombre de séances et le nombre d'heures de formation. Celle-ci dure une heure. Le nom et le numéro de l'autorisation d'enseigner sont indiqués sur résultat de l'évaluation.

A : Acquis ECA : En cours d'acquisition NA : Non acquis				OBSERVATIONS
COMPÉTENCES	A	ECA	NA	
CONNAITRE ET MAITRISER SON VÉHICULE				
Volant / Trajectoire				
Démarrage / Arrêts				
Utilisation de la boîte de vitesse				
Freinage / Accélérateur				
PRENDRE L'INFORMATION				
Contrôles et angles morts				
Balayage visuel régulier				
Détection de la signalisation H et V				
Détection des indices utiles				
Détection des intersections				
PARTAGER LA ROUTE EN SÉCURITÉ				
Gestion de son allure				
Respect des règles du code de la route				
Placement sur la chaussée				
Choisir sa voie de circulation				
Respect des règles de priorité				
Franchissement des intersections				
Franchissement des giratoires				
Analyse des situations à risque				
Croiser / dépasser / être dépassé				
Insertion / décélération				
Manoeuvres				
INTERVENTIONS :	FREIN :	ACCELÉRATEUR :	VOLANT :	VERBALES :

3. Modalités de la prise en compte du handicap

Notre auto-école est un établissement ERP5, notre local est adapté pour accueillir des personnes à mobilité réduite.

MY CONDUITE AUTO-ECOLE DU PAVÉ BLANC
 20 Route du Pavé Blanc 92140 Clamart
 Tel : 01 70 28 56 20 Mail : myconduitepaveblanc@gmail.com
 Siret : 911 100 915 00014 /Agrément : E22 092 0012 0 / NDA : 11922526592

Cependant, nous ne sommes pas spécialisés dans le handicap concernant la partie pratique. Nous dirigeons les personnes vers :

Pour des handicap « lourds » le Centre de ressources et d'innovation mobilité handicap (CEREMH) met à disposition la liste d'auto-écoles spécialisées sur leur site (<https://www.ceremh.org>). Le CEREMH propose également des formations au permis de conduire pour les personnes qui rencontrent des difficultés très spécifiques et ne trouvent pas de solutions dans les auto-écoles existantes.

Si vous êtes soigné(e) dans un centre de rééducation fonctionnelle, celui-ci propose parfois une formation adaptée. Dans ces centres spécialisés vous bénéficiez d'un encadrement de qualité de la part d'une équipe pluridisciplinaire (kinésithérapeute, ergothérapeute, neuropsychologue etc.). L'ergothérapeute, en collaboration avec le médecin, pourra conseiller les aides techniques et les aménagements éventuels à apporter au véhicule. Ces aménagements devront être approuvés par l'inspecteur du permis de conduire.

Le Service chargé localement des examens du permis de conduire (bureau de l'éducation routière ou préfecture), vous indique les aménagements dont vous avez besoin pour apprendre à conduire, les autoécoles spécialisées et les dates de sessions spécialisées pour vous présenter aux épreuves du permis.

La visite médicale

Le rendez-vous est à prendre avec un médecin agréé de la préfecture, qui évaluera votre aptitude à la conduite. Lors de la visite médicale, le CERFA n°14880 est à faire remplir par le médecin agréé. La visite médicale est gratuite dans le cas d'une régularisation pour les personnes présentant un taux d'incapacité égal ou supérieur à 50% décidé par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). Si vous êtes dans ce cas, vous n'avez pas à avancer les frais, le médecin se fera régler par la préfecture.

L'épreuve du code de la route

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour des candidats qui présentent un handicap. En effet, l'arrêté du 9 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 20 avril 2012 autorise l'organisation de séances pour passer le code qui ne sont plus forcément collectives mais adaptées au handicap : notamment pour les candidats dyspraxiques, les candidats sourds ou malentendants.

Des séances spécifiques peuvent être organisées pour les candidats maîtrisant mal la langue française. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète assermenté près d'une cour d'appel

Des séances spécifiques sont organisées pour les candidats sourds ou malentendants. Seuls sont admis à se présenter à ces séances les candidats ayant déclaré être atteints d'une des affections du 3.1 de la classe III visées à l'arrêté du 21 décembre 2005 susvisé. Dans ce cas, le candidat peut recourir aux services d'un traducteur-interprète spécialisé en langage des signes, assermenté près d'une cour d'appel ou d'un groupement d'établissements de l'éducation nationale (GRETA). Il est également possible de recourir à

MY CONDUITE AUTO-ECOLE DU PAVÉ BLANC

20 Route du Pavé Blanc 92140 Clamart

Tel : 01 70 28 56 20 Mail : myconduitepaveblanc@gmail.com

Siret : 911 100 915 00014 /Agrément : E22 092 0012 0 / NDA : 11922526592

un dispositif de communication adapté de son choix, sous réserve que ce dispositif ne contrevienne pas aux dispositions relatives à la confidentialité de l'examen.

Les candidats dysphasiques et/ou dyslexiques et/ou dyspraxiques peuvent passer l'épreuve théorique générale dans ces séances spécifiques à la condition qu'ils présentent à l'expert leur pièce d'identité accompagnée de l'un des trois documents suivants :

- Une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) ou une reconnaissance de handicap obtenue auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et un diagnostic de dyslexie et/ou de dysphasie et/ou de dyspraxie ;
- Une reconnaissance d'aménagements aux épreuves nationales de l'éducation nationale au titre des troubles de l'apprentissage du langage écrit, du langage oral et/ou écrit et/ou de l'acquisition de la coordination ;
- Un certificat médical délivré depuis moins de six mois maximums, attestant d'un trouble spécifique du langage et/ou de la lecture et/ou de l'acquisition de la coordination et nécessitant un aménagement des conditions de passage de l'épreuve théorique générale ;

Des séances d'examen peuvent être organisées spécifiquement pour les candidats présentant un handicap spécifique de l'appareil locomoteur, si leur handicap est de nature à rendre impossible leur participation à une séance traditionnelle.

Apprendre à conduire avec des aménagements

Si vous êtes apte : Un certificat d'aptitude vous sera remis. Vous serez conseillé sur les aménagements de poste de conduite dont vous avez besoin. Puis, vous pourrez apprendre à maîtriser les aménagements auprès d'auto-écoles.

Si vous n'êtes pas apte : Vous pouvez alors faire appel à la commission départementale d'appel.

L'obtention du permis ou du droit à conduire

Dans le cas du passage d'un premier permis de conduire, il y a deux étapes :

- Une partie théorique, commune à tous les candidats au permis.
- Une partie pratique, lors de laquelle un inspecteur du permis évaluera vos capacités à conduire, en toute sécurité et en respectant le code de la route, et ce avec les aménagements préconisés. L'examen doit avoir lieu sur une voiture équipée des doubles commandes.

Dans le cas d'une régularisation du permis : On entend par régularisation le fait d'évaluer les capacités d'une personne, déjà titulaire du permis, à conduire avec des aménagements. Lors de cette évaluation, un inspecteur vérifie, en situation réelle, la maîtrise des aménagements et leur pertinence en fonction de votre handicap. Cette régularisation vous redonne le droit de conduire. L'évaluation peut être passée sur votre propre voiture aménagée ou sur une voiture aménagée d'une auto-école.

L'acquisition d'un véhicule aménagé

Les aménagements nécessaires sont mentionnés par des codes apposés par la préfecture sur votre permis de conduire. Ils vous permettront de faire adapter votre

MY CONDUITE AUTO-ECOLE DU PAVÉ BLANC

20 Route du Pavé Blanc 92140 Clamart

Tel : 01 70 28 56 20 Mail : myconduitepaveblanc@gmail.com

Siret : 911 100 915 00014 /Agrément : E22 092 0012 0 / NDA : 11922526592

véhicule chez des équipementiers spécialisés et le cas échéant de bénéficier d'aides financières.

Les aides au financement

La Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est une aide légale qui peut vous être attribuée, sous réserve d'éligibilité. La demande est à faire auprès de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). Elle pourrait financer en partie les surcoûts liés à : - la visite médicale (dans le cas d'un premier permis uniquement), - aux leçons de conduite, - aux aménagements du véhicule. De plus, si un véhicule est nécessaire pour votre projet professionnel, l'AGEFIPH (Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) peuvent être sollicités. Les informations sont disponibles à l'accueil où notre référent handicap met en contact l'élève avec notre partenaire.

4. Positionnement dans le cadre de la formation professionnelle

L'auto-école ne propose pas de formation dans le cadre de la formation professionnelle.

MY CONDUITE AUTO-ECOLE DU PAVÉ BLANC

20 Route du Pavé Blanc 92140 Clamart

Tel : 01 70 28 56 20 Mail : myconduitepaveblanc@gmail.com

Siret : 911 100 915 00014 /Agrément : E22 092 0012 0 / NDA : 11922526592